

## **RÈGLEMENT DU PRIX PIERRE NOTHOMB 2023**

1. Ce concours est organisé par la Fondation Pierre Nothomb, située à Habay-la-Neuve, avec l'appui de l'Académie royale luxembourgeoise et de la Province de Luxembourg. Il est ouvert à tous les écrivains de langue française, quels que soient leur âge, leur nationalité et leur résidence.
2. La participation à ce concours est libre et gratuite.
3. La forme-thème retenue pour ce concours est l'écriture d'un **essai de géographie lyrique**. Cet essai doit concerner un lieu situé en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans la région Grand Est en France (Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace).
4. **Définition** : L'essai de géographie lyrique est la description vivante et l'éloge littéraire d'un lieu, pris dans sa symbolique historique, géographique, paysagère, culturelle.
5. Il ne sera admis qu'une participation par candidat. Le texte doit être inédit. L'essai comptera au maximum 12 000 caractères (espaces compris). Il sera présenté sous format pdf avec interligne 1.5, police de caractère Times New Roman 12 et paginé.
6. Le candidat enverra son texte en format pdf par courriel à l'adresse : [fondation.pierrenothomb@gmail.com](mailto:fondation.pierrenothomb@gmail.com). Dans le même envoi, le candidat joindra un autre document en format pdf contenant son nom et prénom, sa date de naissance, son adresse postale, son adresse électronique et un numéro de téléphone<sup>1</sup>.
7. Le courriel contenant l'essai de géographie lyrique et la fiche d'identification doit parvenir au plus tard le **vendredi 21 avril 2023 à 12h**. Toute candidature réceptionnée après ce délai ne sera pas prise en compte.
8. Chaque candidature sera anonymisée pour être soumise à l'ensemble des jurés. La délibération finale du jury est prévue en juin 2023. Les décisions du jury seront sans appel.
9. Les récompenses se répartiront comme suit :
  - Le texte qui sera jugé le meilleur par le jury sera édité dans *L'Égrégore*, la revue de la Fondation Pierre Nothomb. L'auteur du texte publié en recevra 15 exemplaires.
  - L'auteur de ce texte se verra octroyer une récompense de 500 €.
  - Le prix lui sera remis lors d'une cérémonie officielle organisée à Habay-la-Neuve.
10. Du fait de sa participation au concours, le candidat accepte le présent règlement. Il cède gratuitement son texte pour édition et autorise par ailleurs la possibilité de déclamation de son texte.
11. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en envoyant un courrier électronique au secrétariat du jury à l'adresse : [fondation.pierrenothomb@gmail.com](mailto:fondation.pierrenothomb@gmail.com)  
Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le jury.
12. Sous la présidence d'honneur d'Amélie Nothomb, le jury rassemble :

Jean-Luc Duvivier de Fortemps, écrivain

Edmée Garant, comédienne

Armel Job, écrivain, Membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique

Paul Mathieu, poète, secrétaire de l'Académie royale luxembourgeoise

Louis Mores, romaniste, secrétaire du jury

Alicia Morette, animatrice littéraire, représentant la Province de Luxembourg (via la Bibliothèque Provinciale et son Service du Livre Luxembourgeois)

Claude Raucy, écrivain, poète

Frédéric Saenen, écrivain, rédacteur en chef de la *Revue générale*

<sup>1</sup> Ces données à caractère personnel sont collectées et traitées exclusivement dans le cadre de ce concours par la Fondation Pierre Nothomb et seront conservées pour une durée de six mois à dater de l'échéance de l'appel à candidatures. Elles ne seront jamais communiquées à des tiers. Vous pouvez à tout moment demander la consultation, la correction ou la suppression de vos données en vous adressant à [fondation.pierrenothomb@gmail.com](mailto:fondation.pierrenothomb@gmail.com).